

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

Le respect des textes réglementaires et des codes de bonnes conduites dans les actions de partenariat inter-entreprises et autres institutions (étatiques et de la société civile) nationales et internationales a permis à **HTS AFRICA** d'asseoir une déontologie prohibitive de la corruption dans les relations professionnelles.

En effet, en vertu la politique QHSE, notre engagement de cohérence et de respect de la réglementation **HTS AFRICA** s'engage dans la lutte absolue contre la corruption sous une forme quelconque dans les relations partenariales.

Par le choix du slogan « **HTS AFRICA DIT NON A LA CORRUPTION** » au vu des stipulations de l'ordonnance nationale n°2013-660 du 20 Septembre 2013, HTS AFRICA informe et rassure les partenaires de la lutte accrue contre la corruption.

La présente politique s'applique à tout le personnel, à tous les services et à tous les niveaux des partenariats externes nationaux et internationaux.

La direction Générale HTS AFRICA s'engage au respect, à l'application, à la communication et à la mise à jour de ladite politique.

Fait à Abidjan, le 01 Décembre 2020

Le Gérant

M. HORO Offiana

